UCLouvain

bdrnl1350

2025

Seminarie Rechtstheorie

4.00 crédits	30.0 h	Q1 et Q2

Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	Lozie Maes Evelyne ;Vrielink Jogchum ;
Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Préalables	*Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.*
Thèmes abordés	Het seminarie rechtstheorie biedt studenten de gelegenheid een eigen onderzoek te ontwikkelen, in het verlengde van de theoretische kaders die aan bod komen in het vak *Introduction critique à la pensée juridique contemporaine* (ICPJC) of in het vak *Legal theory* . De behandelde thema's variëren naargelang het academiejaar en de verantwoordelijke lesgevers. Studenten worden uitgenodigd daadwerkelijk juridisch-wetenschappelijk onderzoek te verrichten, waarbij zij zowel bronnen uit de rechtstheorie als uit de mens- en sociale wetenschappen mobiliseren, en zulks met een uitgesproken interdisciplinaire aanpak. Dit onderzoek mondt uit in een persoonlijk schriftelijk werk dat mondeling wordt verdedigd. Deze onderwijsopzet beoogt de verworvenheden inzake wetenschappelijke methode en kritische openheid ten aanzien van het recht te consolideren. In die zin wordt het seminarie vaak beschouwd als het "kroonstuk" van de Faculteit Rechtsgeleerdheid. Taalverwerving wordt bijzonder aangemoedigd. De seminaries worden immers aangeboden in het Nederlands en het Engels voor studenten van de meertalige opleidingen, terwijl in de eentalige opleiding sommige teksten in het Engels kunnen worden aangeboden. Bovendien worden alle studenten ertoe aangespoord in het kader van hun onderzoek bronnen in het Frans, Nederlands en Engels te raadplegen. Door de combinatie van een interdisciplinaire en kritische benadering en de openheid voor talen, sluit het seminarie rechtstheorie nauw aan bij het pedagogisch project van de Faculteit Rechtsgeleerdheid, zoals verwoord in haar Manifest (*R.I.E.J.,* 2016/1, Vol. 74, pp. 169-175).
Acquis d'apprentissage	**A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :** Het seminarie rechtstheorie sluit volledig aan bij het referentiekader van de leerdoelen van het programma (hieronder, in vertaling, tussen aanhalingstekens vermeld): " **I. Verwerven van een algemene cultuur** ": het seminarie draagt bij tot de ontwikkeling van een juridische cultuur, maar ook van een "solide cultuur in niet-juridische mens- en sociale wetenschappen, eigen aan het decoderen van juridische fenomenen vanuit een uitgesproken interdisciplinaire invalshoek". " **II. Verwerven van specifiek juridische kennis** ": het seminarie bouwt voort op een stevige voorkennis van het positieve recht, in meerdere rechtsgebieden. Die voorkennis is een noodzakelijke voorwaarde om studenten in staat te stellen kritisch te reflecteren over concepten, regels en fundamentele rechtsbeginselen. Het seminarie draagt aldus bij tot een diepgaand en kritisch rechtsbegrip, dat verder reikt dan de louter technische toepassing. **"III. Verwerven van methoden en instrumenten van de wetenschappelijke aanpak":** hoewel studenten in het kader van andere opdrachten geregeld onderzoek doen op basis van de 'klassieke' rechtsbronnen (wetgeving, rechtsleer, rechtspraak), vormt het seminarie binnen het bachelorprogramma in de rechten dé plaats bij uitstek voor een eerste initiatie in wetenschappelijk onderzoek. Het laat hen toe bronnen uit de rechtstheorie en de mens- en sociale wetenschappen te mobiliseren, een stand van het onderzoek op te maken, een onderzoeksvraag en hypothesen te formuleren, en een rigoureuze argumentatie uit te bouwen om die onderzoekvraag te beantwoorden, op basis van deze diverse bronnen en "met eerbiediging van de wetenschappelijke deontologie". **"IV. Verwerven van analytische, reflectieve en argumentatieve vaardigheden vanuit concrete situaties"** : het seminarie laat studenten toe hun "kritische zin" en hun "vermogen een beargumenteerd betoog op te bouwen" te ontwikkelen en biedt hen een introductie in de "uitwerking van een autonoom, coherent en relevant denken", die tegelijk "creatief en origineel" is. **"V. Beheersen van schriftelijke en mondelinge communicatie"** : de evaluatie, die zowel steunt op een schriftelijk werk als een mondelinge verdediging, ontwikkelt bij studenten het "vermogen om schriftelijk en mondeling een idee en/of een juridisch betoog te communiceren en dit overtuigend te verdedigen". Voor studenten uit de meertalige opleidingen maakt het seminarie het bovendien mogelijk "een theoretische inhoud te begrijpen, te bestuderen en weer te geven in twee andere talen dan het Frans (Engels en Nederlands)". **"VI. Overdraagbare vaardigheden":** het seminarie bevordert de meertaligheid, voor studenten in de meertalige opleidingen. Het beoogt tevens, voor alle studenten, "de ontwikkeling van hun autonomie in het uitvoeren van uiteenlopende taken": lezen en voorbereiden van teksten, zelfstandig onderzoek, schrijven, mondelinge

	presentatie en respect voor deadlines. Daarnaast biedt het seminarie een geschikte ruimte voor de “verfijning van een persoonlijke ethiek”, via individuele onderzoekswerkzaamheden in samenhang met eigen waarden, en via deelname aan collectieve discussies die de uitwisseling van ideeën in een klimaat van “respect voor anderen” bevorderen.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Dans le cadre de ce cours, l’évaluation s’effectue de manière continue tout au long du quadrimestre. Il n’y a donc pas d’examen en première session ; les modalités d’évaluation en seconde session sont différentes et précisées ci-dessous. L’évaluation repose sur trois éléments : - la préparation et la participation aux séances (4 points sur 20) ; - le travail écrit présentant les résultats de la recherche personnelle (8 points sur 20) ; - la défense orale de ce travail (8 points sur 20). *Préparation et participation aux séances* La préparation et la participation aux séances sont évaluées selon les critères suivants : si un·e étudiant·e se présente sans avoir manifestement préparé les textes (absence de note de lecture ou incapacité à participer aux échanges en raison d’une non-lecture évidente), cela sera considéré comme une absence injustifiée à la séance. Toute participation non préparée est donc assimilée à une absence. En cas de plus d’une absence injustifiée aux séances du séminaire, l’étudiant·e se verra attribuer une note d’échec pour absence (0A) en première session, entraînant automatiquement le passage en seconde session. *Travail écrit* Le travail écrit doit être d’une longueur de 4.500 mots minimum et 5.000 mots maximum : ce décompte n’inclut ni les notes de bas de page, ni la page de garde, ni la bibliographie, ni la table des matières. Le travail doit être remis à l’issue de la période de suspension des cours, soit le **dimanche 3 mai 2026 à 23h59** . La date et l’heure de soumission sur *Moodle* font foi. Si le ou la titulaire demande en outre une version imprimée du travail écrit, la version imprimée de son travail doit être déposée à l’Administration facultaire. Au cas où l’étudiant·e soumettrait son travail après la fermeture des bâtiments, la version imprimée de son travail doit être déposée à l’Administration facultaire sans délai, soit le **lundi 4 mai 2026** . En cas de retard justifié, le délai de remise du travail écrit pourra être prolongé d’un nombre de jours équivalent à l’intervalle entre la date de début du justificatif et la date de remise initialement prévue, avec un maximum de 10 jours. Dans ce cas, le ou la titulaire pourra également modifier l’affectation de l’étudiant·e à un groupe de défense orale afin de garantir que la défense puisse se faire sur la base du travail écrit. En cas de retard injustifié, une pénalité de 2 points sera appliquée sur le total pour chaque tranche de 24 heures entamée. Un retard de plus de 5 jours, la remise d’un travail non véritable ou l’absence de remise entraîneront l’attribution d’une note d’absence (0A) pour la note globale. L’évaluation du travail écrit est principalement fondée sur la structure de l’argumentaire, la formulation de la problématique et sa pertinence, l’interdisciplinarité, l’esprit critique, la qualité des recherches, la compréhension générale de la question et de la littérature et la méthodologie. Les étudiant·es doivent remettre, en même temps que leur travail écrit, le document intitulé « engagement d’intégrité » dûment signé. En cas de non-remise de ce document, une pénalité de deux points sera appliquée. Le travail écrit fera l’objet d’une analyse par le logiciel « Compilatio », visant à détecter les plagiats et contenus générés par l’intelligence artificielle. Il est attendu des étudiant·es qu’ils et elles utilisent pour leurs travaux le système de référencement enseigné au sein de la Faculté ; un tableau synthétique leur sera remis en début de séminaire à cet effet. Pour une raison particulière (tenant par exemple à la thématique du travail ou à la langue dans laquelle celui-ci est rédigé), le ou la titulaire peut autoriser l’usage d’un autre système de référencement (tel que APA, Oxford…). *Défense orale du travail de recherche* Enfin, les étudiant·es présenteront leur recherche personnelle lors d’une défense orale. Les séances de défense orale se dérouleront en petits groupes, sous forme de demi-journées organisées après la période de suspension des cours, mais avant la fin du second quadrimestre — pour l’année académique 2025-2026, **entre le lundi 4 mai et le vendredi 15 mai 2026** . Les défenses peuvent prendre des formes variées, mais durent 20 minutes par étudiant·e, suivies d’un échange de 10 minutes avec le ou la titulaire ainsi que les autres membres du groupe. Les étudiant·es sont évalué·es à la fois sur la qualité de leur propre présentation et sur la pertinence des questions qu’ils ou elles posent aux autres participant·es du groupe. La remise du travail écrit est une condition indispensable pour accéder à la défense orale. Toute absence injustifiée à la demi-journée de défense, même s’il s’agit de la seule absence de l’année, entraînera l’attribution d’une note d’absence (0A). **En seconde session** , l’étudiant·e devra remettre un travail écrit selon les mêmes consignes que celles applicables en première session et présenter une défense orale de sa recherche devant le ou la titulaire, et, le cas échéant, en présence d’autres étudiant·es également inscrit·es en seconde session. Si l’étudiant·e a participé aux séances du séminaire, la note attribuée pour la préparation et la participation (notée sur 5) est conservée. En revanche, en cas de plus d’une absence injustifiée, l’étudiant·e devra, lors de sa défense orale, répondre à une question posée par le ou la titulaire sur l’un des textes du portefeuille, sélectionné au hasard. Cela implique d’avoir travaillé l’ensemble des textes en amont.

Méthodes d'enseignement	La méthode d'enseignement repose sur un dispositif d'évaluation continue, rendant la présence des étudiant·es obligatoire lors des séances ainsi que lors des défenses orales. Les séances du séminaire se déroulent en présentiel, et les étudiant·es y prennent des notes manuscrites, l'usage de l'ordinateur n'étant pas autorisé. Les textes à lire sont mis à disposition des étudiant·es selon les modalités choisies par les titulaires, via le site *Moodle* et/ou dans un recueil disponible au service des supports de cours du SVIB. Les étudiant·es doivent rédiger manuscritement une note de lecture synthétisant les textes proposés, en identifiant les problématiques ou idées clés qui les interpellent particulièrement. Ces notes constituent un support de travail indispensable aux échanges en séance et doivent impérativement être apportées à chaque cours. La préparation et la participation active aux séances sont obligatoires et font l'objet d'une évaluation. En cas d'absence, qu'elle soit justifiée ou non, l'étudiant·e reste tenu·e de transmettre sa note de préparation à l'enseignant·e responsable. Les horaires de chaque séminaire sont établis par l'administration facultaire, en fonction de la disponibilité des étudiant·e·s et des titulaires. Tous les séminaires suivent cependant la même structure, constituée : - d'une introduction, en octobre ; - de deux séances au premier quadrimestre, puis de quatre séances au début du second quadrimestre, chacune portant sur un ou plusieurs textes choisis et diffusés par le ou la titulaire ; - d'au moins un moment d'échange entre les étudiant·e·s et leur professeur·e au sujet de leur recherche individuelle, à un moment du 2e quadrimestre fixé ce dernier ou cette dernière avant la période de suspension des cours (pour l'année académique 2025-2026, celle-ci court du lundi 20 avril au samedi 2 mai 2026) ; - de la remise d'un travail écrit le dernier jour de la période de suspension des cours. - de plusieurs séances de défenses orales du travail personnel de recherche, organisées en petits groupes d'étudiant·es afin de permettre des discussions collectives autour des recherches menées ; ces séances ont lieu après la période de suspension des cours mais avant la fin du second quadrimestre. Les titulaires utilisent un ou plusieurs outils d'intelligence artificielle (notamment « ChatGPT ») dans le cadre de leur enseignement afin de familiariser les étudiant·e·s avec les intérêts et les limites de ce type d'outils. Si l'usage des outils d'intelligence artificielle est encouragé dans le cadre du séminaire, il est attendu des étudiant·es qu'ils et elles en fassent un usage responsable selon le document « L'utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative », approuvé par le Conseil de Faculté. Les étudiant·es sont tenu·es de signer un « engagement d'intégrité » à cet effet, et de le communiquer conjointement à leur travail écrit.
Contenu	Le séminaire de théorie du droit (Seminarie rechtstheorie) repose sur la lecture et la discussion collective de textes portant soit sur des questions générales de théorie du droit, soit sur des thématiques plus ciblées — toujours abordées dans une démarche à la fois conceptuelle, critique et interdisciplinaire. Les thématiques varient selon les années et les enseignant·es en charge du séminaire. Ces variations permettent, d'une part, d'accompagner les étudiant·es dans l'exploration de l'évolution des recherches, et d'autre part, de partager avec eux et elles les travaux en cours menés par les enseignant·es. Les étudiant·es sont en outre accompagné·es dans la réalisation d'un travail personnel de recherche, élaboré à partir des problématiques discutées collectivement, mais développé autour d'une thématique propre à chacun·e. Ce travail de recherche donne lieu à la rédaction d'un écrit personnel, suivi d'une défense orale.
Ressources en ligne	Sur le *Moodle* du cours, les étudiant·es trouveront les textes à lire, mais aussi, le cas échéant et selon les titulaires, des diapositives utilisées lors des séances, et à titre informatif et d'illustration, des liens Internet vers des vidéos, podcasts ou autres ressources en lien avec le séminaire. Sur le *Moodle* du cours, les étudiant·es auront également accès à des liens vers des vidéos pédagogiques réalisées par les enseignant·es. Ces vidéos portent sur le séminaire de théorie du droit, l'utilisation du traitement de texte (Word), des conseils pour la recherche de sources en sciences sociales et humaines, ainsi que sur l'usage de l'intelligence artificielle.
Bibliographie	Une bibliographie de base est prévue, sans prétention à l'exhaustivité. Lors des entretiens individuels des étudiant·e·s avec leur enseignant·e, des suggestions bibliographiques peuvent également être faites. A basic bibliography is provided, without being exhaustive. Bibliographic suggestions may also be made during individual discussions between students and their lecturers. Een basisbibliografie wordt voorzien, zonder exhaustief te zijn. Tijdens individuele gesprekken van studenten met hun docent kunnen ook literatuursuggesties gedaan worden.
Autres infos	Aucune pré-correction de textes n'est proposée par les titulaires. Par contre, les étudiant·e·s peuvent rencontrer leur titulaire lors de permanences ou rendez-vous individuels, et il est conseillé que ces discussions se basent sur un texte (plan, chapitre, etc.). Pour que les résultats obtenus au fil de l'année puissent être officiellement transcrits et transmis aux étudiant·es, le cours sera formellement inscrit au programme de la session de juin, bien qu'aucun examen ne soit organisé à ce stade de l'année.

Faculté ou entité en charge:	DRTB

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit français-néerlandais (et français-néerlandais-anglais)	DRNB1BA	4	BDRAN1216 ET EMHUB1280 ET BFILO1116	
Bachelier en droit (français-néerlandais-anglais / Droit-Rechten-Laws)	DREB1BA	4		